

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 04 MARS 2025

CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 10/02/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Garages Schneider – garage n°15 D rue de Cambrai – Approbation du protocole d'accord transactionnel à passer avec Monsieur MBAREK CHANOUF- Autorisation de signature

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des financements ERBM, la Porte du Hainaut intervient sur la rénovation des espaces publics du quartier Schneider : voirie, espaces verts et notamment sur la parcelle cadastrée AR n°279 (emprise de l'ancien terrain de football) pour la réalisation d'un square paysager. Sur cette même parcelle se trouvent 6 garages dans un très mauvais état, occupés par des habitants ou anciens habitants du quartier.

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AR n°279, les garages ont donc été construits sur le sol d'autrui il y a des dizaines d'années. L'article 552 du code civil dispose : « le propriétaire du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. ». Toutefois pendant des dizaines d'années et encore aujourd'hui pour certains, ces garages sont occupés.

Monsieur le Maire propose que compte tenu de l'impossibilité d'acquérir, via un acte notarié, ces garages, la Commune indemnise les occupants pour la perte d'usage.

Il propose donc de signer un protocole d'accord transactionnel avec chaque occupant afin de se prévenir de toute éventuelle contestation ou d'intenter une quelconque action en justice lors de la démolition de ces garages.

Il a donc reçu les occupants des dits garages pour leur expliquer la procédure et le principe d'indemnisation en fonction de l'état général du garage.

Monsieur le Maire propose donc une indemnisation de 1.200 € pour le garage situé au 15 D rue de Cambrai dont l'occupant est Monsieur MBAREK CHANOUF.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire,
Vu le protocole d'accord transactionnel rédigé par les services,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à passer avec Monsieur MBAREK CHANOUF

APPROUVE l'indemnisation d'un montant de 1.200 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole

PRECISE que les crédits ont été inscrits par anticipation au BP 2025 à l'article 2138.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

Stievenard
STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250304-10_02_2025-DE

Date d'affichage : 10/03/2024

Le Maire,



Bruno SALIGOT.